

ENSEIGNEMENT**Modification de la sectorisation scolaire des quartiers du Centre-Ville/Mirabeau et Plateau/Monmousseau****EXPOSE DES MOTIFS**

Le quartier du Centre-Ville/Mirabeau, qui regroupe les écoles G. Péri, D. Casanova, M. Robespierre, J. Curie, A. Einstein et G. Môquet est en pleine mutation urbaine et démographique. Aussi, bien que les écoles maternelles voient leurs effectifs diminuer, les écoles élémentaires devraient être à court terme dans l'incapacité de répondre aux besoins de scolarisation de leur secteur.

Selon nos prévisions actuelles, les effectifs scolaires du quartier devraient augmenter de 124 élèves en élémentaire d'ici 2020, et baisser de 88 élèves en maternelle, sous condition du maintien de la natalité à la situation actuelle.

Il a donc été nécessaire d'engager de nouvelles réflexions sur la sectorisation scolaire entre les secteurs du Centre-Ville vers les secteurs du Plateau (H. Barbusse) et Monmousseau (P. Langevin), afin de corréliser au mieux les capacités d'accueil des établissements scolaires et les besoins, selon trois critères :

- la facilitation des déplacements pour les familles,
- la cohérence pédagogique,
- l'équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement.

I - Les concertations et informations aux familles

Un groupe de travail, composé de Madame Bernard, Elue déléguée aux Affaires Scolaires et Politique Educative, des directions d'écoles concernées, de l'Inspection de l'Education Nationale, des représentants des associations de parents d'élèves FCPE, CIPEI, APEII, s'est réuni à plusieurs reprises en décembre 2015, en janvier et février 2016.

Des rencontres avec les familles devraient être organisées en mai afin de les informer des changements d'affectation des enfants concernés. Elles recevront ensuite un courrier confirmant l'école de rattachement de leurs enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Les services académiques de l'Education Nationale ont été informés du travail mené pour anticiper au mieux les conséquences des modifications des secteurs sur la carte scolaire.

Un courrier concernant les modifications apportées aux secteurs primaires sera adressé au Conseil Départemental et à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne, afin d'assurer la continuité de la sectorisation avec les collègues.

II - Les incidences des modifications proposées

Les mouvements entre les écoles concernent les frontières des secteurs suivants :

- de Môquet vers Péri/Einstein,
- d'Einstein vers Curie et Barbusse,
- de Péri vers Robespierre et Barbusse,
- de Robespierre/Curie vers Barbusse et Langevin.

Par ailleurs, afin de maintenir la cohérence pédagogique entre les maternelles isolées du Centre-Ville, il a été décidé de modifier la sectorisation entre les deux maternelles D. Casanova et G. Péri.

Le nombre de classes dans ces écoles devrait être ajusté à la prochaine rentrée scolaire. A long terme, si l'évolution des effectifs se confirme, les écoles concernées devraient pouvoir répondre aux besoins de scolarisation des enfants de leurs secteurs jusqu'en 2020.

Conformément aux principes de sectorisation et de dérogations appliqués sur la Ville, l'ensemble des enfants scolarisés et domiciliés dans les rues précitées devront changer d'établissement scolaire dès la rentrée scolaire prochaine, quel que soit leur niveau.

Les familles rencontrant des difficultés particulières pourront, à titre exceptionnel, faire une demande de dérogation, qui sera examinée dans le cadre de la commission compétente au même titre que les autres demandes.

Ces modifications de sectorisation devraient concerner 96 enfants scolarisés, 29 nouveaux inscrits en maternelle et 87 enfants en élémentaire scolarisés.

III - Les propositions de modifications

Les voies suivantes seraient affectées :

- aux secteurs H. Barbusse maternel et élémentaire :
Place de la République, 177 à la fin et 98 à la fin de l'avenue M. Thorez, rue Bernard Palissy, rue Gaston Cornavin, Place de l'Eglise.
- aux secteurs P. Langevin maternel et élémentaire :
Rue Ferdinand Roussel, 13 à 15 rue Robespierre
- aux secteurs M. Robespierre et J. Curie élémentaires :
80 à 102 avenue Georges Gosnat, rue Louis Rousseau, rue Voltaire
- au secteur G. Péri :
rue Pasteur, rue Ledru Rollin, 47 à 57 avenue D. Casanova, 14 à 24 et 3 à 7 rue P. Mazy
- au secteur A. Einstein :
rue Pasteur

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'émettre un avis favorable à la modification de la sectorisation scolaire des quartiers du Centre-Ville/Mirabeau et Plateau/Monmousseau.

P.J. : - liste des rues et leurs affectations
- cartes de la sectorisation scolaire (en annexe)

ENSEIGNEMENT

26) Modification de la sectorisation scolaire des quartiers du Centre-Ville/Mirabeau et Plateau/Monmousseau

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'éducation, notamment son article L.212-7,

vu ses délibérations en date des 31 janvier 2008, 26 mars 2009 et 7 avril 2016 portant sur les principes d'organisation de la sectorisation scolaire et des dérogations,

vu ses délibérations en date des 19 mai 2011, 29 avril 2014, 22 mai 2014 et 12 février 2015 donnant un avis favorable aux propositions d'évolution et d'adaptation de la sectorisation scolaire,

considérant la nécessité de modifier les secteurs scolaires des écoles des quartiers du Centre-Ville, Mirabeau et Plateau Monmousseau à partir de septembre 2016, afin de veiller au respect des capacités d'accueil des écoles et de l'équilibre des secteurs, de limiter les déplacements des familles, de permettre la continuité entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, en recherchant un meilleur équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement,

considérant qu'une telle actualisation de la sectorisation concernera dès la rentrée 2016, tous les enfants actuellement scolarisés sur les écoles et les nouveaux inscrits domiciliés dans les rues concernées, à l'exception de ceux en dérogation sur d'autres secteurs,

vu le tableau récapitulatif des changements d'affectation scolaire pour les rues concernées,

vu les cartes de la sectorisation scolaire, ci-annexées,

DELIBERE

par 35 voix pour et 9 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DONNE un avis favorable aux propositions d'évolution de la sectorisation scolaire, conformément au tableau ci-après :

**Modification de la sectorisation scolaire des quartiers du Centre-Ville/ Mirabeau
et Plateau/ Monmousseau à partir de la rentrée 2016**

dénomination	adressage	Maternelle	Elémentaire
Place de la République		Barbusse	Barbusse
Avenue M. Thorez	177 à la fin	Barbusse	Barbusse
	98 à la fin		
Rue Bernard Palissy		Barbusse	Barbusse
Rue Gaston Cornavin		Barbusse	Barbusse
Place de l'Eglise		Barbusse	Barbusse
Rue Ferdinand Roussel		Langevin	Langevin
Rue Robespierre	Du 13 au 15	Langevin	Langevin
Avenue Georges Gosnat	Du 80 au 102	Robespierre	Curie
Rue Louis Rousseau		Robespierre	Curie
Rue Voltaire		Robespierre	Curie
Rue Pasteur		Péri	Einstein
Rue Ledru Rollin		Péri	Einstein
Avenue Danielle Casanova	Du 47 au 57	Péri	Einstein
Rue Paul Mazy	Du 14 au 24, du 3 au 7	Péri	Einstein

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 14 AVRIL 2016
RECU EN PREFECTURE
LE 14 AVRIL 2016
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 8 AVRIL 2016